



République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère des Infrastructures, des Transports
Terrestres et du Désenclavement (MITTD)



Banque Africaine
de Développement



AGTF

Africa Growing
Together Fund

AGEROUTE SENEGAL.

(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

RELATIF A LA SELECTION D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE (ONG) POUR LA SENSIBILISATION AUX MST/SIDA, LA SECURITE ROUTIERE, LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA CHARGE A L'ESSIEU DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE DAKAR-TIVAOUANE-SAINTE-LOUIS, SECTION 2 : MEKHE – SAINT-LOUIS, LOT 1.2 NDANDE - GUEOUL (30 KM)

SENEGAL

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés publié dans le journal l'AS du 22 décembre 2022 et celui du projet publié dans le site de la Banque et dans le dgmarket du 09 janvier 2023.

2. L'Etat du Sénégal a sollicité et obtenu un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de l'Africa Growing Together Fund (AGTF) afin de financer les travaux **de construction de l'autoroute Dakar – Tivaouane – Saint-Louis, section 2 : Mékhé – Saint-Louis, lot 1.2 Ndande - Guéoul (30 km).**

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE Sénégal) agissant au nom et pour le compte du Ministère de Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour s'attacher les services d'une **Organisation Non Gouvernementale (ONG) pour la sensibilisation** aux MST/SIDA, la sécurité routière, la protection de l'environnement et la charge à l'essieu.

3. L'objectif de cette mission est de faire profiter pleinement les populations des effets escomptés du projet à travers l'adoption de comportements responsables dans les domaines visés. Plus spécifiquement, il s'agira :

- de mobiliser les populations de la zone autour des enjeux du projet ;
- de sensibiliser les populations sur les MST/SIDA ;
- d'amener les populations de la zone d'influence du projet à prendre conscience des enjeux environnementaux de leur milieu ;
- d'inculquer aux populations des comportements responsables à adopter dans le domaine de la santé, de l'environnement et de la sécurité routière ;
- et de renforcer la durabilité des réalisations du projet.

La durée des prestations est estimée à 24 mois.

4. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGERROUTE) Sénégal invite les Organisations Non Gouvernementales (ONG) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les ONG intéressées doivent produire des informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'elles sont qualifiées pour exécuter ces prestations (qualification dans le domaine des prestations et références concernant l'exécution de contrats analogues et d'envergure équivalente, capacités techniques et de gestion, organisation technique et managériale, disponibilité de personnel qualifié, etc.).

Les ONG peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

5. Une liste restreinte des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie à l'issue de cet Appel Public à Manifestation d'Intérêt. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions technique et financière et un candidat sera choisi selon la méthode « sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité-coût) », conformément aux règles et procédures du décret n° 2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des Marchés Publics du Sénégal.

La présélection se fera suivant la grille d'évaluation ci-après :

I. Qualification générale dans le domaine de la sensibilisation : notée sur 20 points ;

Nombre d'années d'expérience générale du candidat (N) noté sur 10 points :

- N supérieur ou égal à 10 ans = 10 points ;
- N entre 5 et 10 ans = 05 points ;
- N inférieur à 05 ans = 00 point.

Expérience générale notée sur 10 points :

- Avoir réalisé au cours des dix (10) dernières années (à partir de 2013) en tant qu'ONG au moins deux (02) missions de sensibilisation : (notée sur **10 points** ; soit cinq (5) points par mission).

II. Expérience en missions similaires notée sur 30 points :

Avoir réalisé une (01) mission de sensibilisation ou de vulgarisation sur les problèmes de santé « VIH SIDA » ou de protection de l'environnement ou de la sécurité routière dont une mission de sensibilisation pour un projet routier au cours des dix (10) dernières années (à partir de 2013), (notée sur **30 points**) ;

Ces missions devront être justifiées **obligatoirement** par les attestations de services faits produites par les clients bénéficiaires.

III. Organisation technique et managériale notée sur 15 points

- Note de présentation de l'ONG : 05 points
- Organisation de l'ONG : 05 points
- Définition des postes : 05 points

IV. Qualifications du personnel permanent du candidat notée sur 35 points

Le candidat devra disposer d'un personnel permanent composé au minimum d'experts suivants :

Ce personnel doit comporter au minimum les qualifications et compétences suivantes :

- un coordonnateur, titulaire d'un BAC+4 en sciences sociales, environnement, communication ou équivalent, justifiant d'une expérience d'au moins dix (10) ans (**10 points**) ;
- un expert en santé, titulaire d'un BAC + 4 dans le domaine de la santé publique ou équivalent, ayant au moins cinq (05) ans d'expérience en santé publique (**05 points**) ;
- un expert environnementaliste, titulaire d'un BAC + 4 en science de l'environnement, géographie ou équivalent ayant au moins cinq (05) ans d'expérience en environnement (**05 points**) ;
- un expert en sécurité routière, titulaire d'un diplôme d'ingénieur BAC + 4 avec une spécialisation en sécurité routière en ayant au moins cinq (05) ans d'expérience en sécurité routière (**05 points**) ;
- un expert en communication, titulaire d'un diplôme BAC + 4 en communication en ayant au moins cinq (05) ans d'expérience en communication (**05 points**) .
- un expert en formation/animation, titulaire d'un diplôme BAC + 4 en animation ou équivalent en ayant au moins cinq (05) ans d'expérience en formation/animation (**05 points**).

Les diplômes justifiant la qualification du personnel doivent être transmis

Le nombre minimum de points requis est de **soixante-dix (70)**.

6. Les Cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 8h et 17h (GMT).

Agence des Travaux et de Gestion des Routes, Rue F x Rue David DIOP, Fann Résidence Dakar, Tel: (+221) 33 869 07 51 - E-mail : ageroute@ageroute.sn ou rndour@ageroute.sn - bba@ageroute.sn,

7. Les expressions d'intérêt doivent être déposées sous plis fermé au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés (CPM) de l'AGEROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessus au plus tard

le **04 juillet 2023 à 12 heures 30 minutes précises (GMT)** et porter expressément la mention «**Avis à Manifestation d'Intérêt pour la sélection d'une Organisation Non Gouvernementale (ONG) pour la sensibilisation aux MST/SIDA, la sécurité routière, la protection de l'environnement et la charge à l'essieu dans le cadre du projet de construction de l'autoroute Dakar – Tivaouane – Saint-Louis, Section 2 : Mékhé – Saint-Louis, Lot 1.2 Ndande - Guéoul (30 km).**

Les manifestations d'intérêt seront rédigées en français ; celles qui seront soumises dans une autre langue seront rejetées.

N.B : Il est à noter que l'intérêt manifesté par une ONG, n'implique aucune obligation de la part de l'AGEROUTE Sénégal de l'inclure dans les listes restreintes.

Le Directeur Général

Ibrahima NDIAYE